

Janvier - Février 2025

AUTO-ÉVALUATION

Comme je l'ai évoqué à plusieurs reprises, l'évaluation de l'établissement est un exercice réglementaire qui se fera tous les cinq ans.

Cette évaluation comporte **deux phases** :

- Une auto-évaluation réalisée par les personnels, les usagers et les partenaires, ce que nous avons réalisé en juillet 2024 et à l'automne.
- Une évaluation externe qui vient de se dérouler. J'en profite pour vous remercier de votre participation aux échanges. Les évaluateurs externes, ont apprécié votre sérieux et votre engagement pour l'établissement.

Il nous faut maintenant travailler sur l'écriture du projet d'établissement.

Ce "chantier" devra s'appuyer sur le travail d'évaluation que nous avons fait en interne et sur les préconisations de l'évaluation externe.

L'objectif est de présenter un projet d'établissement au conseil d'administration de juin avec un début de mise en œuvre en septembre.

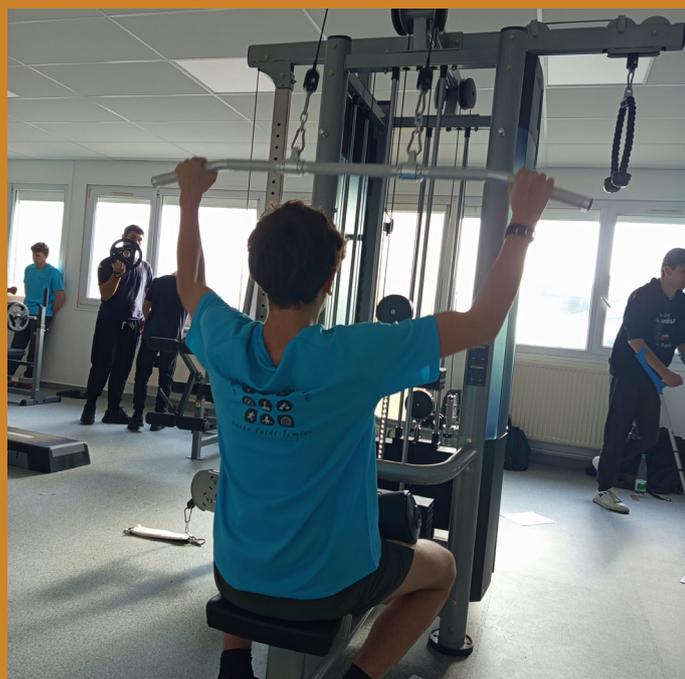
Le **vendredi 21 février à 11h30**,

j'invite tous les personnels à une réunion plénière à l'amphithéâtre pour une présentation du projet de planning et d'organisation de ce travail d'écriture.

Comme vous y êtes maintenant habitués avant chaque période de congé, cette séance de travail sera suivie d'un buffet convivial en salle d'exposition.



LA PHOTO DU MOIS



Ce début d'année aura marqué l'ouverture de la toute nouvelle salle de musculation de l'établissement financée à hauteur de 35 000 € par la région Auvergne - Rhône-Alpes

AGENDA

- **15 février 2025**
JPO "enseignement supérieur"
de 9h00 à 12h30
- **15 février 2025**
Salon de l'apprentissage
- **27 février 2025**
Journée producteurs Végétal Local

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'enseignement agricole public dispose d'un réseau national du "développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole" - SPORTEA.

Antoine BERNARD, ancien enseignant au Lycée horticole de Saint-Ismier, est l'animateur de ce réseau. Il nous détaille les missions et les actions :

"Le réseau national pour le développement des activités physiques et sportives dans l'enseignement agricole (SportEA) a pour objectif de contribuer à l'utilisation des pratiques sportives comme support de formation, de développement et d'épanouissement des élèves. Il vise à impulser une dynamique toujours plus forte entre les établissements de l'enseignement agricole, les services déconcentrés et les acteurs du mouvement sportif en faveur d'une activité physique et sportive accessible à toutes et à tous."

En relation étroite avec les réseaux régionaux, il contribue au développement des partenariats, à la valorisation des actions remarquables mises en place dans nos établissements et l'accompagnement des projets en lien avec le Plan d'action du développement de la pratique sportive dans l'enseignement agricole, au bénéfice de tous les apprenants et apprenantes.

Dans cette logique d'accompagnement de la communauté éducative et de lien entre ses différents acteurs, le réseau facilite l'accès à l'information, organise des rassemblements thématiques, permet la construction d'outils, impulse des projets...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site collaboratif dédié aux activités physiques et sportives dans l'enseignement agricole : <https://sportea.educagri.fr/?PagePrincipale>



SPORTEA
RÉSEAU DES PRATIQUES SPORTIVES
DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

De nouveaux diplômés !

Deux années de formation menées tambour battant ont conduits Hélène ROY, Jacques DEGIOVANNI et Benoît GIACCHERO à l'obtention du diplôme d'AMM (Accompagnateur en Moyenne Montagne) ! Félicitations !



Un parcours rendu possible pour Hélène ROY et Jacques DEGIOVANNI grâce au soutien financier et logistique du Réseau SportEA !

La section Montagne & randonnée de l'établissement voit ainsi ses effectifs d'encadrement s'accroître en interne, pour devenir une référence sur le territoire rhônealpin l'année de son dixième anniversaire d'existence !

Le réseau SportEA met en avant l'importance de la randonnée dans l'Enseignement Agricole et donc l'utilité de former des DE AMM (Diplôme d'état d'accompagnateur Moyenne montagne), selon quatre critères :

- former des enseignants référents randonnée, identifiés comme personnes ressources
- s'appuyer sur ces référents randonnée pour faire monter en compétence l'ensemble de la profession (Plan régional de formation...)
- aller beaucoup plus dans les projets en place ou à venir en levant certains freins (manque d'expertise, financement..)
- l'AMM devient un acteur privilégié du territoire, entretenant de nombreux liens avec les partenaires locaux.



SUIVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX !

UNE IDÉE DE PUBLICATION ?

Contactez notre chargé de communication par [mail](mailto:).

